

**Motion de la commission des arts et de la culture: «Pour un nouveau projet d'animation des Halles de l'Ile».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 15 janvier 2002, dans le rapport PR-104 A)

*MOTION*

Considérant qu'aucun des projets présentés dans la proposition PR-104 ne remporte l'assentiment majoritaire de la commission des arts et de la culture,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet visant à améliorer l'animation des Halles de l'Ile et répondant aux critères suivants:

**1. Critères prioritaires****Critères-cadres**

- Mixité des publics (âges et catégories sociales).
- Très larges horaires d'ouverture, idéalement 365 jours sur 365.
- Une attention toute particulière doit être apportée au dimanche.
- Equilibre entre les aspects culturels, consommation et animation.
- Activités permettant une fréquentation maximale des lieux.

**Gestion/fonctionnement**

- Un interlocuteur unique, qui ne soit pas une émanation de l'administration municipale, assumant la responsabilité de la coordination et du leadership.
- Privilégier, autant que possible, le principe de l'autofinancement pour toute activité commerciale.

**Architecture**

- Rétablissement d'une verrière.
- Construction d'une passerelle piétonnière latérale, éloignée du mur, côté quai Turretini.
- Prévoir une possibilité de fermeture des bâtiments.
- Redistribution des locaux en fonction des activités du lieu.

**Consommation/animation**

- Un espace multimédia comprenant, par exemple:
  - un cybercafé;
  - un studio de production utilisable par la radio et la télévision, contribuant à l'animation du lieu.
- Un point d'information municipale.
- Des établissements publics divers (bars, restaurants de différents types, brasserie, etc.).
- Des activités musicales.
- Un espace consacré à la bande dessinée.

**2. Critères complémentaires, mais non prioritaires**

- Etudier une nouvelle conception de la place de l'Ile, qui pourrait inclure la construction d'une passerelle reliant les Halles de l'Ile au quai Turretini et une terrasse sur le Rhône.
- Valoriser la relation du bâtiment avec le cours du Rhône.
- Gestion des baux ou autres conventions sous la responsabilité de l'entité responsable des Halles de l'Ile.
- Gestion liée à un contrat de prestation pour chaque activité.